

# RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
<b>Demande d'annulation réceptionnée le 08 Juillet 2024</b>
<b>Par :</b> AMENAGEMENT 3F représentée par Monsieur BENNATAN Michael
<b>Demeurant à :</b> 14 rue du 22 Janvier 68950 REININGUE
<b>Pour :</b> Division en vue de construire
<b>Sur un terrain sis à :</b> 37 rue d'Illzach Cadastré : 41 0066

référence dossier
N° DP 068 376 23 J 0044

**Destination : Habitation**

## Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager déposée le 13/03/2023 par AMENAGEMENT 3F représentée par Monsieur BENNATAN Michael pour une division en vue de construire et accordée le 04/04/2023,

Vu la demande d'annulation reçue le 08/07/2024,

## ARRETE

**ARTICLE UNIQUE :** la demande de déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager susvisée est **annulée**.

Fait à WITTENHEIM

Le **01 AOUT 2024**

Pour le Maire empêché,  
Ginette RENCK  
1ère Adjointe au Maire



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*